

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 5 septembre 2023 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-6-2023

Nature et effets : Rendre réputé conforme la marge de recul avant de 6,84 mètres au lieu de 7,5 mètres pour une résidence unifamiliale ;

Rendre réputé conforme la marge de recul latérale droite de 1,64 mètres au lieu de 3,62 mètres pour un garage intégré à la résidence, afin de cumuler des marges de recul latérales combinées de 6 mètres minimum.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 964 Avenue Morel et portant le numéro de lot 4 722 103 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 16^e jour de août 2023

Sebastien Bourgault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 août 2023 entre 16h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour d'août 2023

Sebastien Bourgault
signature

greffier
titre